



DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE DE  
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 19 décembre 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2024.104 Séance du 16 décembre 2024

**Présidence de Monsieur Christian Gauthier  
Maire de Chatuzange le Goubet**

Le 16 décembre 2024 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 10 décembre 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, Mme Florence DEGOUGE, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Céline LOPEZ à Mme Florence DEGOUGE, Mme Laurence THON à M. Claude VOSSEY, M. Christian RAMAT à M. Pascal BERRANGER, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, Mme Nathalie ZAMMIT à M. Christian GAUTHIER, M. Eric SAULLE à M. Gilles GARNIER, Mme Mélanie PALCOUX à Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL.

Excusés : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 19

Mme Marina THON a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Participation financière de la Commune aux frais liés aux travaux de rénovation de l'éclairage public du lotissement « la Chossonière »**

Rapporteur : Pierre MELESI

Monsieur le rapporteur rappelle la délibération n°2019-105 du 23 octobre 2019 décidant la rétrocession des voiries et espaces communs du lotissement « la Chossonière ».

Dans les démarches de rétrocession, la Commune s'est engagée à se substituer aux copropriétaires pour la prise en charge des frais de rénovation du réseau d'éclairage public à hauteur de 50%, soit un montant de 11 872.14 € H.T. Etant précisé que ce montant est issu du devis fourni par Valence Romans Agglo (VRA) qui prendra en charge financièrement l'autre moitié.

Le rapporteur précise qu'à l'issue du transfert des espaces communs, le patrimoine du réseau d'éclairage public sera transféré à VRA qui en assurera l'entretien et la maintenance.

**Vu** la délibération n°2019-105 du 23 octobre 2019 décidant la rétrocession des voiries et espaces communs du lotissement « la Chossonière ».

**Vu** le devis de VRA,

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,  
Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- **RAPPORTE** la délibération n°2022-72 du 3 octobre 2022 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention financière entre la Commune et VRA ;
- **ACCEPTE** la participation financière de rénovation du réseau d'éclairage public s'élevant à 11 872.14 € H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré,  
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,  
La transmission en Préfecture le :  
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20241216-DELIB2024\_

Conseil Municipal du 16 décembre 2024

BC n° XX / CHATUZANGE LE GOUBET / Allée de la Chossonière / RENOVATION

le xx/xx/2024

Montant total HT avant remise	23 744,28
Remise : (0% de ≥5k€ à <25k€ HT ; 2% de ≥25k€ à <50k€ ; 5% de ≥50k€ à <100k€ ; 8% de ≥100k€ HT)	0,0%
Montant total HT avec remise	23 744,28
Révision annuelle : (Indice Tp12b initial février 2024 = 127,9)	1,000
Montant total HT avec remise et révision	23 744,28
TVA 20%	4 748,86
Montant total TTC	28 493,14

Famille	N° de prix	Libellé court (non contractuel / se référer à la description complète et au CCTP)	Unité	Quantité	Prix unit. Net HT	Montant € HT
Génie civil	A002	FOUILLE POUR RESEAUX SECS. TRAVAUX SOUS CIRCULATION	ml	150	67,68	10 152,00
Génie civil	A009	REFECTION définitive de tranchée sur chaussée en enrobés	m²	95	43,07	4 091,65
Génie civil	A018	DECOUPE - Chaussée en enrobés	ml	300	3,69	1 107,00
Génie civil	A022	FOURREAU TPC ROUGE - Ø60	ml	150	3,08	462,00
Génie civil	A031	CUIVRE NU 25²	ml	150	4,31	646,50
Regards	B005	REGARD 400 x 400 x 800 avec tampon fonte 500 x 500 C250	Unité	1	307,65	307,65
Massifs	C001	MASSIF coulé pour candélabre 4m	Unité	5	178,44	892,20
Pose et	D026	DEPOSE COMPLETE D'UN CANDELABRE ≤ à 6 m	Unité	4	147,67	590,68
Câbles	E010	Fourniture et pose de câbles souterrains 2 x 10 mm2	ml	150	5,00	750,00
App. Elec	G017	TROUSSE DE JONCTION 10	Unité	1	98,45	98,45
Carto	I001	Forfait de base pour fourniture des articles I002 à I006	Unité	1	307,65	307,65
Carto	I003	Fourniture d'un plan C.C.T.P. annexe 2	ml	150	3,69	553,50
Carto	I008	CONTRÔLE DE CONFORMITE candélabre	Unité	5	30,00	150,00
Supports	K009	Mât cyl-conique 4m entr.200mm Top 60 RAL au choix	Unité	5	350,00	1 750,00
Luminaire COMATELEC	L027	Técéo taille S ou équivalent 24 leds, jusqu'à 700mA Fixation top ou latérale Optique au choix Température de couleur au choix 2200K, 2700K, 3000K RAL au choix Protection par SPD fourni Précâblage 4x1,5mm² ou 5G1,5mm² longueur 3m CLO = 90% à l'origine à 100% à 40 000h Abaissement de puissance oui/non -xx% de xxh à xh (heure d'hiver)(midnight shift réglé à +40')	Unité	5	377,00	1 885,00